

REMIREMONT

Une plainte contre l'hôpital après un décès « dans d'étranges circonstances »

Le mari et les quatre filles de Martine Souque, décédée le 29 juillet dernier au centre hospitalier de Remiremont à l'âge de 67 ans, portent plainte contre l'établissement pour homicide involontaire. Trop de doutes subsistent quant à la cause du décès de cette femme, admise une semaine plus tôt pour un fémur cassé.

Leur chagrin est à la mesure de leur détermination pour connaître toute la vérité sur la mort de Martine Souque, décédée au centre hospitalier de Remiremont le vendredi 29 juillet dernier à l'âge de 67 ans. Son mari Roger et ses quatre filles, face au flou qui entourerait cette mort, ont décidé, avec l'appui de leur avocate, Maître Nancy Risacher, de porter plainte pour homicide involontaire avec constitution de partie civile contre l'établissement. « On ne sait pas de quoi elle est décédée. » Ils ont du mal à croire à une mort naturelle, suite à un arrêt cardio-

respiratoire. « On nous cache des choses », témoignent Jennifer, Céline et Angélique.

Les faits remontent au 22 juillet dernier. Martine Souque est victime le matin chez elle à Harol d'une chute, elle a perdu l'équilibre en se prenant les pieds dans l'anse de son sac à main. Un fémur est cassé. Les secouristes la transportent à l'hôpital de Remiremont où un chirurgien peut l'opérer. Elle passe au bloc en fin de journée.

Greffée des deux poumons, elle a besoin de son traitement

Ce qui inquiète la famille, c'est qu'elle est toujours sur la table d'opération à 20 h, heure fixe à laquelle elle doit prendre ses médicaments. Elle a été greffée avec succès des deux poumons en 2014. « Elle était partie avec son ordonnance mais pas ses médicaments contre le rejet. » Un document suffisant en principe.

Mais la pharmacie de l'hôpital ne possède pas ce traitement si particulier. Jennifer, qui vit à Hadol, se rend donc sur place, sa mère est toujours sur la table d'opération, et Angélique appelle pour savoir si elle a pu prendre son traitement. « On me dit de ne pas m'inquiéter », rapporte-t-elle.

Elle rappelle un peu plus de trois heures plus tard. « Ils ont fini par lui donner mais tard. L'opération se passe bien, mais elle est beaucoup fatiguée. On est allée la voir dès le lendemain, le samedi, il n'y avait rien d'alarmant, sauf qu'elle avait mal au dos », raconte la Thonnoise Angélique, qui se dit que sa mère est entre de bonnes mains dans le service de chirurgie orthopédique traumatologique. « Je devais partir à l'étranger, j'y suis allée sereine. »

Des douleurs persistantes au dos

Elle change d'humeur quand elle apprend que la prise de sang du lundi de sa maman, anémiée, n'est pas bonne, nécessitant dans la foulée une transfusion sanguine. Le mardi, Jennifer lui rend visite. « Elle se plaignait toujours du dos et elle n'était pas le genre à déranger le personnel pour rien. Elle a demandé un massage qui lui a été refusé. L'infirmière n'avait pas le temps et m'a même demandé de sortir car les visites étaient terminées. » Une attitude sèche qui choque Jennifer. Encore plus quand elle et ses sœurs découvrent que leur mère a mangé à deux reprises un type de fromage qui lui était interdit à cause de sa greffe. Une négligence, selon elles, pour ne pas dire une incompétence à gérer ce genre de cas.

Le mercredi, Céline, d'Archettes, vient prendre des nouvelles. « Il n'y avait rien de particulier, elle avait même vu le kiné qui l'a fait marcher mais il l'aurait trouvée essoufflée. »

La nuit où tout bascule

Le lendemain, elle trouve qu'une jambe est gonflée. « On me dit que c'est normal. » Martine Souque doit être transférée au centre de rééducation de Golbey le lendemain, le 29 juillet. Elle est morte avant. Elle a été trouvée inanimée à 7 h 15 et les tentatives de réanimation ont échoué. À 6 h, la famille avait pris des nouvelles. Elle souffrait toujours de fortes douleurs au dos. Mais l'électrocardiogramme ne révèle aucune anomalie.

En un peu plus d'une heure, tout bascule. La famille est sidérée. Elle remarque que Martine Souque



à son ventre très gonflé, « de femme enceinte de neuf mois. Et le médecin ne nous donne pas d'explications. On voulait rencontrer l'équipe médicale pour connaître les dernières heures cette nuit-là de la vie de maman, statu quo là aussi. »

Et la famille va galérer à obtenir le dossier médical de Martine Souque. Soit pendant une dizaine de jours à taper à toutes les portes avec signalement auprès de l'Agence régionale de santé. Des informations, selon la famille, à la fois précieuses et parfois contradictoires qui ont confirmé leurs doutes dans la prise en charge de leur être si cher, admis pour un « banal » fémur cassé.

Estelle LEMERLE-COHEN



Martine Souque est décédée à l'hôpital de Remiremont à l'âge de 67 ans. Photo DR

« Des zones d'ombre... et un grand manque de transparence » selon l'avocate de la famille

Interloquées par le manque de réponses suite à la mort dramatique de leur mère, Angélique, Céline et Jennifer Souque se sont rapprochées d'une avocate spinalienne, M^e Nancy Risacher, avec un objectif légitime : que toute la lumière soit faite sur le décès de Martine Souque. Dans ce contexte, le seul moyen radical pour avoir ces éclaircissements est la plainte. Et c'est exactement ce que M^e Risacher a initié le 9 novembre dernier. « J'ai déposé plainte, pour homicide involontaire, auprès de la doyenne des juges d'instruction d'Épinal avec constitution de partie civile », explique le conseil, argumentant sur le choix de la qualification.

« Pour moi, il y a eu négligence ou imprudence. Cette dame allait plutôt bien et devait prendre la route, quel-

ques heures plus tard, pour rejoindre un centre de rééducation. Et tout d'un coup, tout se dégrade. Il faut chercher les causes de cette dégradation soudaine et brutale. Il faudra une expertise médicale.

« Des appréciations médicales surprenantes voire aberrantes »

Malheureusement, cette dernière ne pourra pas se faire sur le corps de Martine Souque puisqu'elle a été incinérée. En revanche, des investigations pourront être menées par rapport au dossier médical, obtenu par mes clientes après un long parcours du combattant. Ces documents font état d'un certain nombre d'appréciations médicales surprenantes voire aberrantes en termes d'horaires ou de notes incohérentes par rapport au discours tenu

auprès de la famille. Il subsiste de nombreuses zones d'ombre et il y a eu un grand manque de transparence de toute la hiérarchie de l'hôpital », ajoute M^e Risacher qui fustige « l'omerta » du personnel médical romarimontain auprès de la famille Souque au cours des jours qui ont suivi ce drame.

Au regard des événements, une enquête est primordiale selon l'avocate. « Des investigations sont nécessaires afin de reconstituer, de manière cohérente, tout l'historique de ce séjour à l'hôpital et surtout cette dernière journée », explique M^e Risacher qui conclut en mettant en exergue la terrible loi des séries que subit actuellement l'hôpital de Remiremont. Pour rappel, en mai dernier, une famille de Saint-Amé avait également déposé plainte contre l'éta-



Me Nancy Risacher, avocate de la famille Souque. Photo VM/Philippe BRIQUELEUR

blissement après le décès d'une femme de 59 ans, admise pour une pancréatite aiguë. « Deux affaires en quatre mois... en tant qu'avocate, je dis que c'est dramatique. Mais en tant qu'être humain, j'estime que ça fait peur... »

Sergio DE GOUVEIA

Pour vous abonner :
lerabonnement@estrepUBLICAIN.fr

0 809 100 399 Service gratuit + prix d'appel

Rédactions

Épinal
4 quai des Bons-Enfants
03 29 82 98 00
vomredacepi@vosgesmatin.fr

Vittel
8 place du Général-de-Gaulle
03 29 07 17 17
vomredacvit@vosgesmatin.fr

Remiremont
16 rue de la Franche-Pierre
03 29 62 04 03
vomredacrem@vosgesmatin.fr

Saint-Dié-des-Vosges
10 place Saint-Martin
03 29 55 78 10
vomredacstd@vosgesmatin.fr

Retrouvez-nous également sur facebook



Jennifer, Céline et Angélique, les filles de Martine Souque (Sandrine absente sur la photo), très éprouvées, ont besoin de savoir toute la vérité pour pouvoir faire leur deuil de leur mère. Photo VM/Philippe Briqueleur

La direction de l'hôpital fait valoir le secret médical

Contactée suite au décès de Martine Souque à l'hôpital de Remiremont qui a conduit la famille à porter plainte pour homicide involontaire, la direction de l'établissement ne peut se déroger à une certaine règle.

Si elle affirme que notre demande a retenu toute son attention, « le secret médical nous interdit, de manière générale et absolue, sous peine de sanctions y compris pénales, de révéler toute information relative au dossier médical d'un patient. C'est pourquoi, nous ne sommes pas en mesure de vous donner une version de l'hôpital sur cette prise en charge », écrit la direction.

En revanche, elle dit se tenir à l'entière disposition de la famille pour la recevoir et tenter de lui apporter des réponses aux questions qu'elle se pose. Sauf que la famille, après concertation entre les filles, le mari de la défunte et son avocate, Maître Nancy Risacher, préfère décliner l'offre : « Il nous semble que ce revirement arrive



Martine Souque avait été admise à l'hôpital de Remiremont le 22 juillet dernier. Photo d'illustration VM/Jérôme HUMBRECHT

un peu tard. La justice est maintenant saisie et il est préférable de ne pas les rencontrer. »

E.L.-C.

L'info décryptée

Décès dans les hôpitaux : d'autres affaires judiciaires dans les Vosges

Quelques affaires judiciaires impliquant des hôpitaux vosgiens ou régionaux ont émaillé l'actualité de ces dernières années. Tour d'horizon de ces affaires :

Janvier 2011

Après sept ans de procédure, Thierry et Françoise Petey ont gagné la bataille judiciaire qui les opposait à l'hôpital de Vittel. Leur fille de 19 ans, Justine Petey, est en effet décédée au sein de l'établissement vittellois en avril 2004. Dans sa décision en appel, rendue en janvier 2011, le tribunal administratif de Nancy a estimé que « les traitements et soins dispensés à Mlle Petey n'étaient pas conformes aux données de la science. » Pour rappel, la jeune femme avait été admise pour un grave problème au pancréas. Le couple contrexévillois a finalement perçu une indemnité de 20 000 €, mais près d'un an et demi après la décision de justice.

Mai 2022

Jean Bernard Rouillon a perdu son épouse alors qu'elle était hospitalisée à Remiremont. Irena Rouillon est en effet décédée suite à son admission dans cet établissement pour une pancréatite aiguë. Pour lui, l'hôpital a sous-estimé la gravité des symptômes et a manqué de réaction pour la prendre en charge correctement. D'où sa plainte pour homicide involontaire. Une information judiciaire a été ouverte et une enquête est en cours, chapeautée par un juge d'instruction d'Epinal. Ce sont les policiers de la brigade de sûreté urbaine de Remiremont qui sont en charge des investigations.



Dans les quelques affaires hospitalières qui ont concerné des Vosgiens, il y a celle du petit Timéo, décédé au CHRU de Nancy, en mai 2015. Photo ER/Cédric JACQUOT

Mai 2015

Timéo, un enfant de quatre ans originaire de Saint-Dié, est mort au printemps 2015 suite à une surdose de colchicine, au sein du CHRU de Nancy-Brabois. Là aussi, une information judiciaire a été ouverte et l'enquête a duré six ans ! Mais cette dernière a abouti à plusieurs mises en examen et des poursuites devant le tribunal. D'ailleurs, le CHRU de Nancy, une cardiologue, un médecin chef de service et une infirmière ont d'ailleurs été jugés cette semaine, à Nancy, pour cette affaire. Lors de ce procès, le procureur de la République a demandé 50 000 € d'amende à l'encontre du CHRU de Nancy et un an avec sursis pour les deux médecins et l'infirmière responsables, selon lui, de la mort de l'enfant en mai 2015. Délibéré le 16 décembre.

S. de G.

salon
Art Textile & Mode

25 | N
26 | O
27 | V 2022

Cousu de fil rouge

La Rotonde à Thaon les Vosges
65 artisans d'art

organisé par

Entrée : 5 € (enfants gratuit) Informations : www.cma-vosges.fr

La Région Grand Est

LE VIEUX VOSGES
le département

JE VOIS LA VIE EN VOSGES

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ÉPINAL

la Thaon les Vosges

ÉVODIA
Établissements Vosgiens d'Optimisation des Déchets par l'Innovation et l'Action

BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE
la réussite est en vous

MAAF PRO

wismer

Au Jour du Textile
en Lorraine

UNACAC
en métier, une passion

Chambre Métiers Artisanat
et de GRAND EST

320201100

VOS03-V1